



RAPPORT ANNUEL 2023

*Commission d'indemnisation
Église catholique en Suisse*



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Commission d'indemnisation Église catholique en Suisse



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

La Commission pour l'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits est prévue pour des abus commis par des agents pastoraux, des membres de congrégations religieuses ou des collaborateurs ecclésiaux de l'Église catholique en Suisse. Elle décide si la victime a droit à une indemnisation à charge du Fonds instauré par la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et l'Union des Supérieurs Majeurs Religieux de Suisse (VOS'USM).

Liliane Gross, présidente

Luzia Züger, collaboratrice spécialisée

L'année sous revue a été assombrie par les résultats accablants du projet pilote commandé par la CES, la RKZ et la KOVOS à l'Université de Zurich « Histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XX^e siècle ». Les résultats ont été présentés lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 12 septembre 2023. Le projet pilote scientifique se poursuivra dans le cadre d'un projet de suivi de trois ans, de 2024 à 2026. Après la publication des résultats du projet pilote et en raison des nombreux articles de presse sur les cas d'abus dans le milieu ecclésial, la Commission d'indemnisation a reçu fin 2023 un nombre de demandes supérieur à la moyenne. Au cours de l'année sous revue, la Commission d'indemnisation a tenu une séance. Elle a reçu 34 nouvelles demandes au total. Elle a pris une décision définitive sur 27 demandes d'octroi d'indemnités à titre de réparation morale et a mandaté des indemnisations pour réparation pour un montant total de Fr. 420'000.- (sachant que 6 cas n'ont été tranchés qu'à fin décembre et que le montant correspondant, soit Fr. 90'000.- au total, ne sera versé qu'au début de l'année 2024). Sept cas (reçus entre la mi décembre et la fin décembre 2023) étaient encore en suspens fin 2023. Le nombre de demandes déposées a doublé par rapport à l'année précédente et il faut s'attendre à ce que le nombre de cas soit encore plus élevé l'année prochaine en raison des résultats de l'étude sur les abus déjà mentionnés et de la forte pression continue exercée par le public. Par ailleurs, la Commission a constaté avec satisfaction que son travail était devenu plus exigeant. Elle a dû répondre à un nombre nettement plus élevé de demandes concernant des incertitudes dans le traitement des demandes d'organes demandeurs et les cas qui lui ont été soumis sont parfois devenus matériellement plus complexes.

À la suite des événements extraordinaires et afin de pouvoir rester solvable en 2024, la Commission d'indemnisation a dû encore une fois demander une réalimentation (la sixième) en 2023.

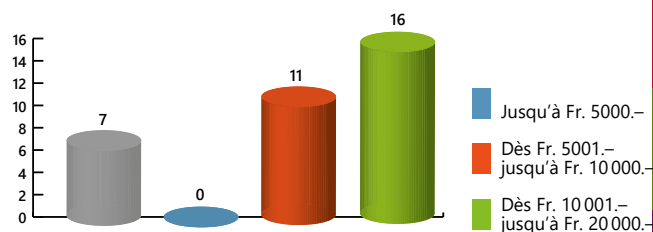
Les frais de la Commission se sont élevés à Fr. 9'275.-. Les données détaillées sont disponibles dans la statistique 2023.

Le solde du compte du Fonds d'indemnisation s'élevait au 31 décembre 2023 à Fr. 440'927.05 (y compris le versement de la Conférence centrale de Fr. 150'000.- au 28 décembre 2023 en raison de la 6^e demande de réalimentation et de deux dons).

A. Propositions d'indemnisation enregistrées et octroi d'indemnités à des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits

	Propositions				Indemnités versées		
	Propositions d'indemnités	Décisions positives	Décisions négatives	Décisions en suspens	Jusqu'à Fr. 5000.-	Dès Fr. 5001.- jusqu'à Fr. 10 000.-	Dès Fr. 10 001.- jusqu'à Fr. 20 000.-
Total	34	27	0	7	0	11	16

Nombre et importance des indemnités versées



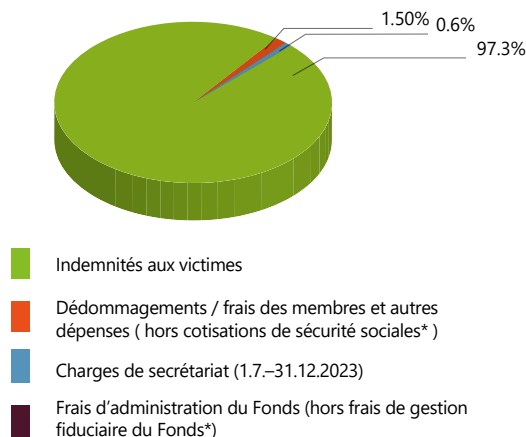
Commission d'indemnisation Église catholique en Suisse



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

B. Indemnités versées et frais de la Commission d'indemnisation (pourcentages arrondis)

Coûts à charge du fonds d'indemnisation					
	Indemnités versées à des victimes	Dédommagements/frais des membres et autres dépenses	Frais de secrétariat	Frais d'administration du Fonds (hors frais de gestion du Fonds) Administration fiduciaire	Total
En Fr. (arrondi)	Fr. 420 000.-	Fr. 6'444.-	Fr. 2584.-	Fr. 247.-	Fr. 429 275.-
En pourcentage	97.84 %	1.50 %	0.60 %	0.06 %	100.00 %



Frais qui n'ont pas été imputés au Fonds d'indemnisation

- Frais d'informatique récurrents liés au bureau virtuel sécurisé
- Dédommagement/frais de la présidente et de deux autres membres

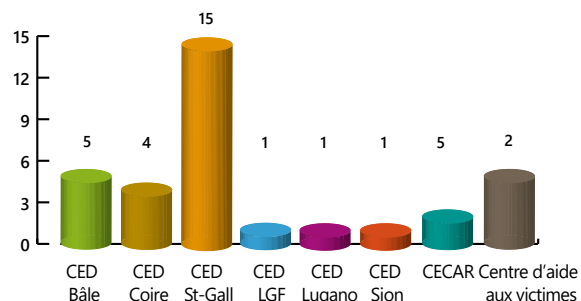
Couverts par

- Employeuse de la présidente
- Employeurs respectifs

C. Nombre de propositions d'indemnisation enregistrées et d'indemnités octroyées à des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits

Instance requérante*	Propositions d'indemnités	Propositions			Indemnités versées		
		Décisions positives	Décisions négatives	Décisions en suspens	Jusqu'à Fr. 5000.-	Dès Fr. 5001.- jusqu'à Fr. 10 000.-	Dès Fr. 10 001.- jusqu'à Fr. 20 000.-
CED Bâle	5	5					5
CED Coire	4	4				1	3
CED St-Gall	15	11		4		7	4
CED LGF	1			1			
CED Lugano	1	1				1	
CED Sion	1	1				1	4
CECAR	5	5				1	
Centre d'aide aux victimes	2			2			
Total	34	27	0	7	0	11	16

Nombre de demandes d'indemnisation par instance requérante



* Remarque importante : la statistique ci-dessus ne reflète pas totalement le nombre des cas d'abus sur le territoire d'un diocèse donné. La raison en est que toute Commission d'experts diocésaine (CED) est habilitée à soumettre une proposition se rapportant à de tels délits commis sur le territoire d'un autre diocèse (p. ex. du fait d'un changement de domicile de la victime depuis la survenance des événements dénoncés).



Impressum

Réalisation : Conférence des évêques suisses, Rue des Alpes 6, Case postale 278, 1701 Fribourg
© Conférence des évêques suisses, juin 2024

Crédits photos

Page de couverture et verso © Fabienne Bühler